CSP
CENTRE SOCIAL PROTESTANT - VAUD

ÉDITION VAUDOISE - N°02 - JUIN 2015

NOU[S]VELLES

ÉDITO (1) — DOSSIER : LES FORMATIONS DU CSP (2-4) — CRI DE LA RÉDACTION (5) — SERVICES (6) — AGENDA (6) — ENVIE DE FAIRE UN DON (7) — LE CSP DONNE LA PAROLE À (8)

FORMER ET INFORMER UNE DES MISSIONS DU CSP

(ÉDITO)

Soutenir et conseiller des personnes en difficulté : le CSP comprend cette mission comme un parcours vers une autonomie à retrouver. Valoriser les ressources propres des personnes, renforcer leur capacité de décision, mettre des compétences au service de leurs projets de vie et de leurs choix.

Cette mission anime chaque consultation, chaque rendez-vous. Elle a aussi conduit le CSP à publier des informations issues de ses observations : ainsi, des guides juridiques traduisant l'évolution des lois et leurs enjeux pour la vie quotidienne de chacun.

Ce travail de mise à disposition d'un savoir s'étoffe encore par les formations pour professionnel-le-s récemment développées au CSP. Ce numéro des *Nouvelles* vous les présente – et vous raconte aussi la passion et la motivation de leurs auteur-e-s, pour faire circuler un savoir qui est d'utilité publique.

Hélène Küng
Directrice CSP Vaud

(DOSSIER) LES FORMATIONS DU CSP : MULTIPLIER UN SAVOIR POUR AUGMENTER L'AUTONOMIE

LES FORMATIONS EN MATIÈRE DE DROIT DES ÉTRANGERS

En décembre 2007, l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les étrangers (LEtr) approchait et, bien qu'il s'agissait avant tout d'une formalisation de pratiques déjà bien installées, les inquiétudes augmentaient et les questions devenaient pressantes.

Dans une collaboration Fraternité/Secteur juridique, le CSP décida alors d'organiser une première soirée d'information gratuite pour les migrant-e-s, en prévision de l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi au 1er janvier 2008. Beaucoup de professionnel-e-s assistèrent à cette soirée aux côtés des premiers destinataires. Il est vite apparu que les migrant-e-s concerné-e-s venaient chercher une réponse à leur situation particulière, spécifique et que ce besoin était peu compatible avec un cours généraliste. La formule de la permanence de la Fraternité était mieux à même de répondre à leurs attentes.

Les professionnel-le-s, eux, étaient en recherche d'informations de base leur permettant de s'orienter dans la jungle législative et administrative qu'est le droit des étrangers. En effet, il n'est pas simple de s'y orienter. Voyez plutôt :

- trois législations : la Loi fédérale sur les étrangers, la Loi sur l'asile et les Accords sur la libre circulation des personnes ;
- deux fois plus d'ordonnances, des milliers de pages de circulaires et de directives ;
- des pratiques cantonales hétéroclites et une répartition des tâches entre Confédération et cantons complexe.
- A cela, il faut bien sûr ajouter des modifications législatives faisant remettre l'ouvrage sur le métier chaque année.

Tout pour que des juristes non spécialisés, des assistants sociaux, des curateurs, du personnel administratif communal, des bénévoles œuvrant auprès de migrant-e-s, cherchent un lieu, un cours, pour acquérir les bases d'un savoir et trouver les réponses à leurs questions. Non seulement le droit de la migration est complexe et mouvant, mais il touche tous les domaines importants de la vie : le travail, la famille, le voyage ou encore l'accès aux prestations sociales. Difficile donc d'y échapper dans une pratique professionnelle, sachant que les étrangers représentent aujourd'hui environ le tiers des personnes domiciliées dans le canton de Vaud.

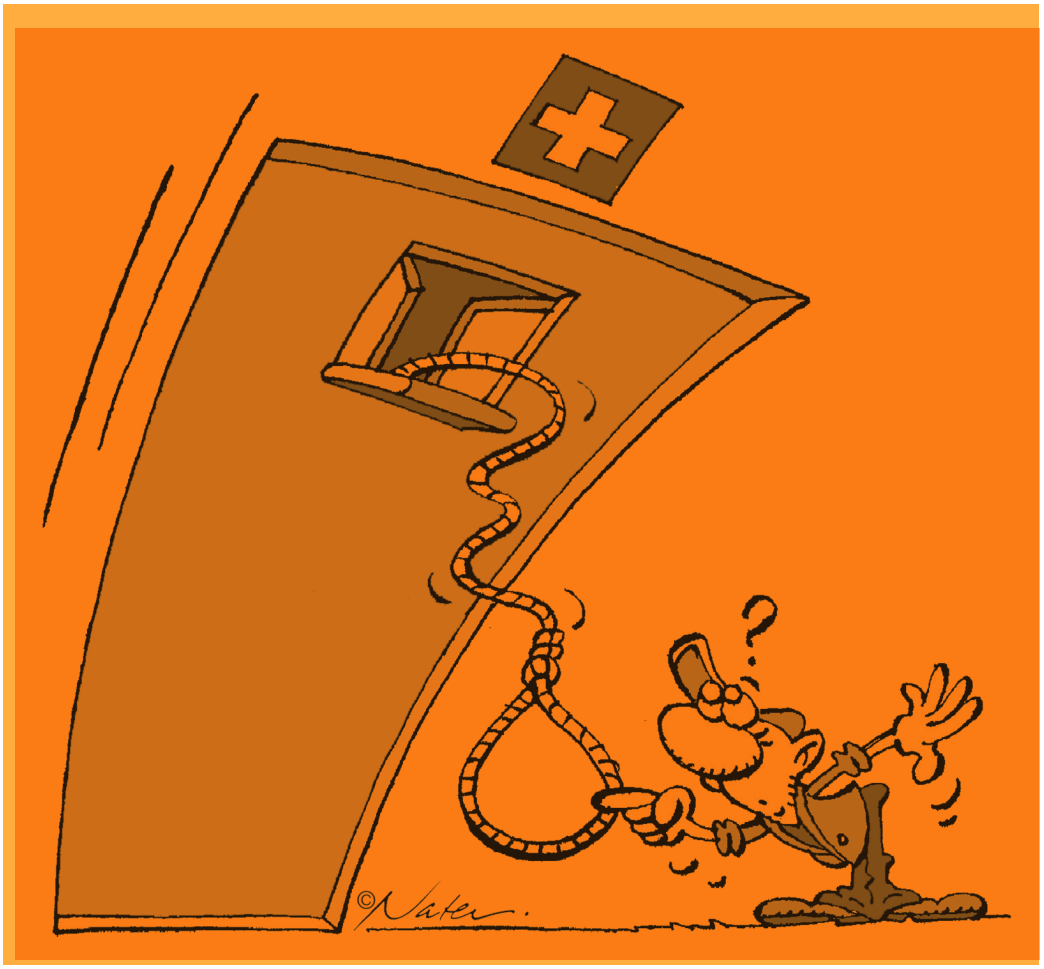

Pour répondre à ces attentes, dès 2008, les juristes et les assistant-e-s sociaux ont mis sur pied cette formation, qui a pris son rythme sur trois jours par année. Un jour pour poser la base et deux jours pour approfondir un sujet : regroupement familial, permis de séjour et aide sociale, maladie et migration, assurances et permis de séjour, Loi suisse sur la nationalité, connaissance du réseau pour les personnes migrantes… Chaque année, les professionnel-le-s d'horizons divers peuvent venir acquérir les fondements ou revenir pour découvrir un aspect de ce droit passionnant. Depuis cette année, au travers du Bureau cantonal d'intégration (BCI), le Canton reconnaît et soutient ce travail.

Magalie Gafner
Juriste

(DOSSIER) LES FORMATIONS DU CSP : MULTIPLIER UN SAVOIR POUR AUGMENTER L'AUTONOMIE

ARGENT, DETTES, DÉSENDETTEMENT

Le Service social polyvalent (SSP) a réfléchi à la mise sur pied d'une formation sur les questions d'argent en constatant que de nombreux travailleurs sociaux orientaient leurs usagers endettés au CSP pour une prise en charge « technique » dans le domaine des dettes, alors qu'ils continuaient à les accompagner pour un appui psychosocial. Cette formation a vu le jour en 2001 et est toujours dispensée actuellement.

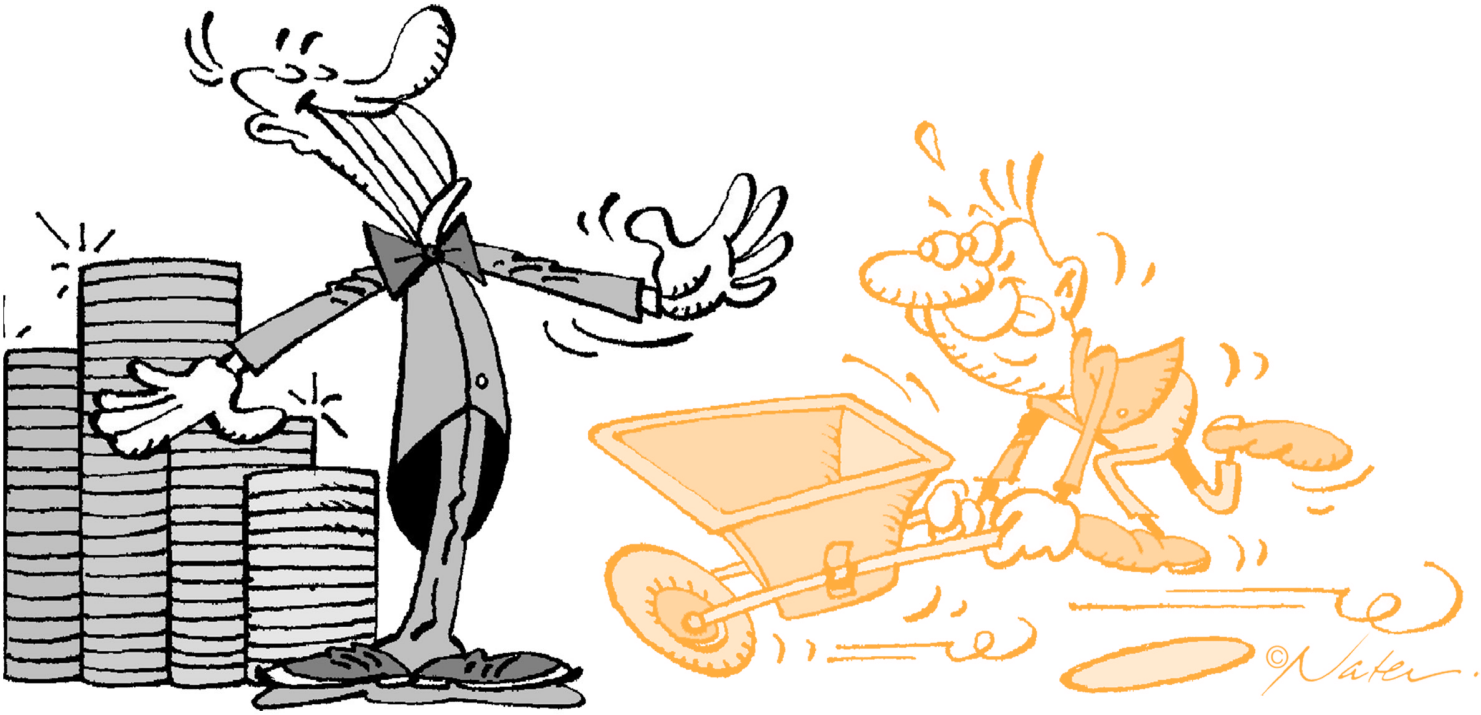

Par ailleurs, dans le cadre de la permanence téléphonique pour les professionnel-le-s qui a démarré en 2000, des questions touchant aux problèmes de dettes et au désendettement revenaient fréquemment et ont convaincu le secteur qu'il y avait un besoin dans ce domaine chez les travailleurs sociaux.

La formation « Argent, dettes, désendettement » a été élaborée à partir des expériences de terrain. La complexité des situations de surendettement et l'augmentation de ce phénomène ont amené le SSP à collaborer avec le secteur juridique afin d'affiner leurs connaissances et de maîtriser les principaux aspects des lois en lien avec ce domaine. Le fait de constamment négocier avec les créanciers publics et privés a également aiguisé leur pratique en favorisant l'émergence d'une certaine « intelligence collective ». Ces échanges réguliers leur ont permis d'être considérées comme des interlocutrices légitimes. Cette pratique, elles l'ont mise au service d'autres travailleurs sociaux dans le cadre des cours, dont le contenu théorique est illustré par les situations rencontrées sur le terrain.

Nous avons pu vérifier au cours de toutes ces années que cette formation répondait aux besoins des professionnel-le-s confronté-e-s très fréquemment à des situations de surendettement qui nécessitent des connaissances spécialisées. Le surendettement est une réalité sociale avec laquelle les travailleurs sociaux doivent composer. Notre formation leur permet de mieux comprendre les situations, de donner des informations à leurs usagers, voire des conseils, et, dans certains cas, de les orienter vers les organismes spécialisés tels que le SSP (voir page 6).

Les personnes qui assistent au cours sont des assistants sociaux des Centres sociaux régionaux (CSR), des centres médico-sociaux (CMS), des hôpitaux, des services interentreprises et des collaborateurs de mesures d'insertion sociale (comme Le Relais, Corref, etc.) notamment.

De manière générale, les évaluations des participants à la formation sont positives et les remarques pertinentes ; ce qui nous oblige constamment à adapter, voire actualiser le cours afin qu'il corresponde aux attentes des uns et aux besoins des autres.

Corinne Feusier
Assistante sociale au
Service social polyvalent

(DOSSIER) LES FORMATIONS DU CSP : MULTIPLIER UN SAVOIR POUR AUGMENTER L'AUTONOMIE

FORMATION EN DROIT DE LA FAMILLE

A la suite de la mise en place de séances d'information collectives sur les droits des conjoints et des partenaires enregistrés en cas de séparation ou de divorce et à leur succès croissant, le secteur juridique a observé que des professionnel-le-s se joignaient parfois aux usagers-ères pour s'y former. Constatant qu'il existait un réel besoin en la matière, le secteur a dès lors mis sur pied une formation d'une journée dite « en droit de la famille ».

En suivant le parcours de deux couples fictifs, l'un marié et l'autre vivant en union libre, cette formation permet de se familiariser avec les conséquences juridiques de certains événements intervenant dans leurs existences respectives (naissance d'un enfant, séparation, divorce, etc.), cela sous divers angles tels que nom de famille, logement, devoir d'entretien, dettes, impôts, assurances sociales, successions, etc.

Les juristes du CSP offrent des consultations généralistes (celles-ci touchent à une quinzaine de domaines du droit) et privilégient une approche globale de la situation de l'usager-ère. Forts de leur expérience de terrain, ils et elles ont voulu une formation qui réponde de manière pratique et concrète aux questions des professionnel-le-s. Dans la ligne de la polyvalence des consultations individuelles, ils ont également souhaité aborder la matière de manière transversale. Les conséquences juridiques liées au statut matrimonial d'un couple sont en effet traitées sous l'angle de domaines très divers, alors que d'autres formations juridiques restent ciblées sur un domaine du droit en particulier.

La formation est ouverte à tous-te-s les professionnel-le-s mais s'adresse plus particulièrement à ceux du domaine social, à savoir les assistant-e-s sociaux-les travaillant dans les Centres sociaux régionaux ou autres administrations, les CMS, les hôpitaux, les associations ou les services sociaux d'entreprises. Elle ne vise pas un public ayant une formation juridique.

De manière générale, la formation est évaluée très positivement et répond aux attentes des participant-e-s, qui ont la possibilité à différentes étapes de la formation de poser des questions tirées soit de leur pratique soit d'un besoin de clarification de l'exposé qui a précédé.

Antoine Hartmann
et Florent Gertsch
Juristes

HISTOIRES D'ARGENT : UNE FORMATION CONTINUE À L'INTENTION DES ENSEIGNANT-E-S

Former des enseignant-e-s, entend-on souvent, c'est aussi difficile que de former des travailleurs et des travailleuses sociaux-ales ! Petit clin d'œil pour présenter une formation qui existe depuis 2007, inscrite depuis 2010 dans le catalogue de formation continue de la Haute école pédagogique (HEP) vaudoise et qui est dispensée par… des travailleurs et des travailleuses sociaux-ales, en tandem, du Service social polyvalent et de Jet Service !

Cette formation a été lancée en parallèle à l'action de prévention primaire du surendettement que le CSP mène depuis 2007 dans les classes du post-obligatoire du canton (écoles professionnelles, gymnases et structures de la transition comme l'OPTI, le COFOP, les SEMO (voir le Rapport d'activités 2014 sur http://csp.ch/vd/quisommesnous/rapports.php).

ELLE VISE À

- sensibiliser les enseignant-e-s concerné-e-s au thème de l'argent et du surendettement ;
- leur transmettre quelques connaissances, en particulier liées aux difficultés financières que les jeunes peuvent rencontrer et les moyens de les surmonter ;
- leur donner les moyens d'enrichir leur enseignement et de réfléchir à leurs postures professionnelles sur ce thème ;
- leur permettre d'articuler leur enseignement avec une action de prévention primaire et, si souhaité, de reprendre l'action de prévention et les outils élaborés par le CSP.

Cette formation est ouverte à tout-e enseignant-e, médiateur-trice, infirmière scolaire de la scolarité post-obligatoire souhaitant approfondir le thème et le conjuger avec sa profession, comprendre son propre rapport à l'argent, échanger et enrichir sa pratique professionnelle à partir de cet éclairage.

Christine Dupertuis
Travailleuse sociale à Jet Service et
coordinatrice du projet de prévention du CSP

(LE CRI DE LA RÉDACTION) DIS, C'EST QUOI, UNE CHAISE LONGUE ? À PROPOS DE L'AIDE SOCIALE.

Un article de plus, une émission de plus. Et une caricature, toujours la même, une fois de plus. L'aide sociale serait « une chaise longue » (*Hängematte*, un hamac), un statut confortable rimant avec « farniente ». Cette accusation est débitée à longueur de campagne électorale – depuis des mois. Et encore pour des mois. Alors ?

Etre à l'aide sociale, recevoir le minimum vital calculé par les cantons suisses : ce serait un statut confortable, envié, recherché ? Parmi les personnes qui brandissent cette caricature, qui a éprouvé ce que c'est que d'être, pour deux mois, quelques mois, deux ans, à l'aide sociale ?

DE TROIS CHOSES L'UNE

a) ou bien ces personnes ne savent pas ce que c'est qu'une chaise longue ;
b) ou bien elles ne savent pas ce que c'est que l'aide sociale ;
c) ou bien elles ne savent ni l'un, ni l'autre.

✘ Je cocherais la réponse b).

S'imaginer les personnes touchant le minimum vital accordé par l'aide sociale vivant dans l'insouciance et le farniente, quelle illusion. Flirte-t-on avec la diffamation ou la calomnie ? Ceux et celles qui profèrent cela croient-ils que c'est vrai, ou savent-ils que c'est faux ?

Ils ignorent les énormes efforts exigés, et fournis, et souvent systématiquement déçus, des personnes à l'aide sociale pour retrouver un emploi. Ils ignorent aussi que, parmi elles, un bon nombre travaillent – mais pour un salaire trop bas pour vivre ou faire vivre une famille*.

Parmi elles, le pourcentage de personnes cherchant à tromper le système d'aide sociale pour la recevoir indûment est ridicule**.

DES SOLUTIONS « SIMPLES » DÉJÀ EN VIGUEUR ONT LA COTE EN HAUSSE

a) On s'imagine que le minimum vital est trop haut, encore trop haut – et qu'il faut que les bons citoyens (qui n'ont aucune expérience de la chose) le fassent diminuer.
b) On s'imagine que sanctionner les gens à l'aide sociale par une ponction sur le minimum vital les rendra plus coopératifs et plus aptes à retrouver un emploi (« sanction-incitation »).

✘ Je ne coche ni a), ni b). Je coche la réponse c) (comme CSP) :

c) On s'imagine qu'il est possible et utile, comme citoyen-ne-s, de se renseigner sur ce qu'est vraiment l'aide sociale, ses avantages et ses dysfonctionnements, de corriger ceux-ci ; et de traiter avec le même respect les personnes qui touchent l'aide sociale et toutes les autres. On essaie ?

Hélène Küng

* Déclaration sur les attaques contre l'aide sociale (Coalition d'ONG, décembre 2014) *http://csp.ch/layout/modules/news/documents/D%C3%A9claration_d%C3%A9mant%C3%A8lement_social_f.pdf*

** Aide sociale : sortons de l'impasse ! (Denknetz Zürich, août 2014) *http://csp.ch/layout/modules/news/documents/Sortonsdelimpasse.Denknetz2014.pdf*

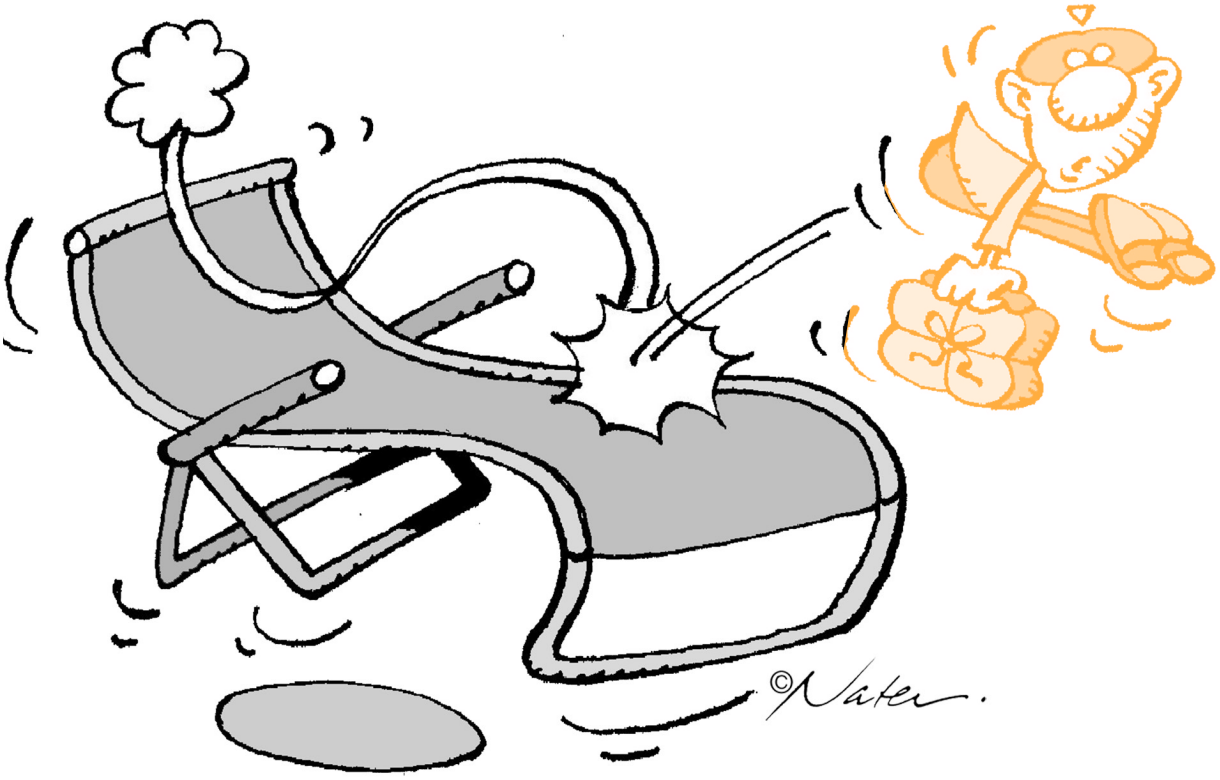

(SERVICES) DETTES

Le Service social polyvalent du CSP dispense, avec d'autres partenaires, des prestations de soutien aux personnes concernées par les dettes, sous mandat du Canton de Vaud. D'une part, la permanence téléphonique Info Budget et, d'autre part, la Gestion de budget spécialisée.

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE INFO BUDGET 0840 43 21 00

Une permanence téléphonique est ouverte du lundi au jeudi, de 8h30 à 13h00. Elle vise à informer les particuliers domiciliés dans le canton de Vaud sur la gestion du budget courant et des dettes, après une rapide analyse de leurs besoins. Elle permet de bénéficier de conseils pratiques et individuels dispensés par des professionnel-le-s. Si nécessaire, les personnes qui appellent sont orientées vers les services à même de répondre à la demande.

Les réponses aux appels sont assurées par quatre partenaires : Caritas Vaud, le Service social de la Ville de Lausanne, la Fédération romande des consommateurs et le Centre social protestant. Chacun d'entre eux dispose de la compétence et de l'expérience nécessaires pour résoudre des problèmes d'argent souvent complexes.

GESTION DE BUDGET SPÉCIALISÉE

Selon le degré de surendettement, un assainissement de dettes peut être envisagé. Un plan de désendettement est alors élaboré qui accompagnera la personne surendettée tout au long de ses démarches.
Avec le soutien de Caritas : pour les personnes domiciliées sur l'arc lémanique.
Avec le soutien de l'UNAFIN : pour les personnes domiciliées à Lausanne.
Avec le soutien du CSP : pour les personnes domiciliées dans le Nord vaudois et la Broye.

Dans tous les cas, il faut contacter Info Budget 0840 43 21 00.

ÊTRE CONNU ET ACCESSIBLE POUR POUVOIR AIDER : LA CONSULTATION COUPLE ET FAMILLE

Le secteur Couple et Famille a souhaité devenir plus accessible.

Il a ainsi mis sur pied un nouveau système où les personnes peuvent demander un rendez-vous directement au travers de l'adresse e-mail **couple@csp-vd.ch**, en complément aux numéros de téléphone existants.

De plus, il a fait un important travail d'information par le biais d'un nouveau dépliant attractif, distribué largement. Celui-ci a suscité un grand intérêt des partenaires du réseau médico-social, qui en ont déjà commandé des dizaines d'exemplaires.

Ce secteur constate que ses consultations ont augmenté de manière significative en 2014. Augmentation due à la reprise des consultations tenues par Caritas auparavant, à Echallens et Orbe, bien sûr, mais peut-être aussi le signe que les couples en difficulté ont mieux pu demander de l'aide au CSP grâce à cet effort de visibilité.

(ACTUS) CSP VAUD

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Le rapport d'activités 2014 est disponible en versions courte ou longue, sur notre site internet ou en version papier sur demande. **www.csp.ch/vd/rapports.php**

(CAMPAGNE) DE MARS 2015

GRATTER UNE AFFICHE POUR DÉCOUVRIR UNE RÉALITÉ CACHÉE

La campagne des 4 CSP a permis à 22 188 personnes de gratter une image sur le site internet de l'association pour découvrir la réalité cachée des personnes en difficulté auxquelles les CSP viennent en aide. Mieux faire connaître cette réalité pour mieux faire soutenir nos prestations, tels étaient les buts de cette campagne qui a remporté un très bon succès public.

(ENVIE DE FAIRE UN DON) BUDGET 2014 TENU, MERCI DE CONTINUER AVEC NOUS EN 2015 !

Merci pour votre soutien

CCP 10-252-2
IBAN CH09 0900 0000 1000 0252 2

Services réguliers, ou occasionnels ; actions de longue haleine ou ponctuelles ; réponses urgentes ou études documentées ; consultations, permanences, recours, publications, formations... tout ce travail du CSP serait impossible, tant à planifier qu'à accomplir, sans les soutiens financiers des subventionneurs, des institutions partenaires... et des donateurs et des donatrices.

Ces soutiens en 2014 ont permis la poursuite des activités du CSP au service du public. Bravo à vous !

En 2014, les produits ont été réalisés conformément au budget, et en particulier les objectifs pour les dons ont été atteints grâce à la participation des donateurs et des donatrices (plus d'un cinquième du budget annuel total du CSP).

LE CSP A DONC TENU SON BUDGET 2014 SANS DÉFICIT

Les dépenses ont été moindres que prévu en particulier du fait de postes vacants non encore remplacés dans les magasins d'occasion, au secteur Administration et finances et au Service social polyvalent.

En 2015, nous devons compléter les équipes par la repourvue des postes encore non remplacés (c'est en cours) et assurer de nouveau les ressources nécessaires aux douze mois de travail intense d'une année complète.

A presque mi-année, nous sommes un peu en-dessous des objectifs, d'une part pour les dons, d'autre part pour les ventes des magasins d'occasion.

Merci d'aider le CSP a poursuivre sa mission : merci de tout don, de tout soutien, régulier ou occasionnel – Et faites-vous aussi le plaisir de venir faire quelques achats dans un des Galetas ou une des Boutiques du CSP !

Hélène Küng

COMPTES 2014
SOURCES DE FINANCEMENT EN PROPORTION DU BUDGET ANNUEL TOTAL

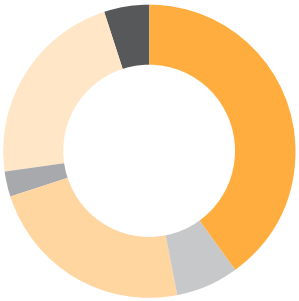

Pouvoirs publics cantonaux et communaux	40 %
Eglise réformée	7 %
Donateurs et donatrices	23 %
Fondations	3 %
Magasins et boutiques d'occasion du CSP	22 %
Formations, cotisations, vente de publications, etc.	5 %
Déficit	0 %

(AGENDA) CSP VAUD

GRANDE VENTE SPÉCIALE AU GALETAS DE MONTREUX
Samedi 27 juin 2015 (9h-14h)
Venez nombreux ! Le Galetas sort tous les beaux objets précieux qu'il a mis de côté au cours de l'année, pour vous les présenter ce jour-là. Dentelles, nappes brodées, argenterie, etc.

Responsable :
Pierre-André Forestier
Rue du Marché 19
1820 Montreux
T 021 963 33 55
galetasriviera@csp-vd.ch

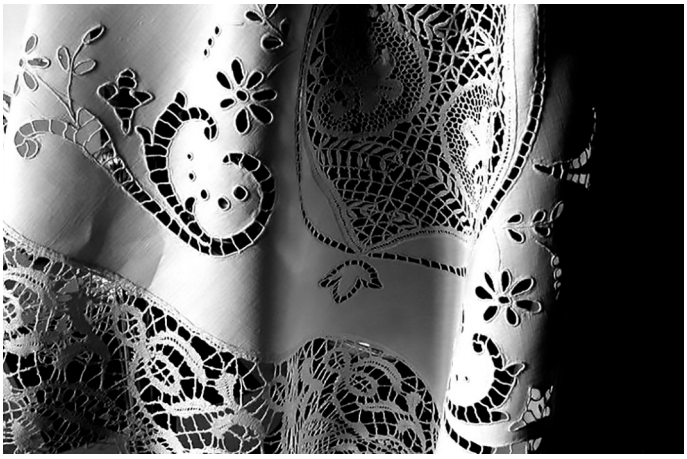

(LE CSP DONNE LA PAROLE À) EMILIA HENNARD

Emilia Hennard, assistante sociale, travaille depuis deux ans pour Proitera Sàrl, une société qui propose un service social aux entreprises. C'est en arrivant à ce poste qu'elle a trouvé intéressant de suivre une deuxième fois le cours proposé par le Service social polyvalent « Argent, dettes, désendettement », cours qu'elle avait déjà fréquenté en 2009, alors qu'elle travaillait à la Fondation vaudoise de probation (travail social avec les personnes concernées par une condamnation pénale).

Comme assistante sociale d'entreprise, je me trouve dans mon nouvel emploi en contact avec des personnes qui exercent un travail salarié ; donc, si elles ont des dettes, elles sont plus susceptibles de disposer d'un revenu disponible pour envisager un désendettement ; ce qui n'est pas le cas quand on soutient des usagers à l'aide sociale (mon travail précédent). Mon changement de situation professionnelle a donc été le moteur pour retourner suivre le cours du CSP.

Y assister une deuxième fois a été très positif : il y a eu des changements dans la marche à suivre pour un désendettement. Le positionnement de certains créanciers a évolué depuis 2009 – au vu de l'augmentation des impayés, ceux-ci ont dû élaborer des solutions qui leur permettent d'être remboursés.

C'était très intéressant pour moi de rafraîchir mes connaissances dans ce domaine, cela me donne des moyens pour oser plus de négociations et de l'assurance dans la procédure. Il y a des nuances par rapport au minimum vital accordé par l'Office des poursuites ou par l'aide sociale. On attire aussi notre attention sur le fait que le minimum vital de la personne est subjectif, chaque situation est différente et on ne peut pas coller un schéma valable une fois pour toutes sur chacune. J'ai été confortée à soutenir les personnes pour qu'elles s'octroient un budget correct pour l'alimentation notamment et qu'elles ne proposent pas trop d'argent aux créanciers pour se désendetter plus vite par exemple. J'ai aussi appris à sérier les urgences, à écrire aux créanciers pour demander du temps pour pouvoir réfléchir avec la personne avant de faire une proposition. De plus, cela me donne de la crédibilité en face de mon « client » quand je lui signale que ce sont les spécialistes qui préconisent telle ou telle manière de faire.

Ces cours me mettent en contact avec d'autres réalités, par exemple des personnes qui selon mes représentations seraient censées « pouvoir s'en sortir » du point de vue financier, mais qui à cause de contraintes extérieures se trouvent tout de même en difficulté.

Pendant ces deux jours, j'ai pu recréer des contacts qui me permettent de faire appel aux collègues du CSP en cas de besoin. Je travaille actuellement seule, et le fait d'être insérée dans un réseau est important. Généraliste, je reçois des personnes qui ont toutes sortes de problèmes ; mon activité est très variée, mais du coup, je ne suis pas spécialiste des questions de dettes. Dans mon travail, je vais pouvoir faire un soutien à la gestion du budget, un « petit » désendettement, mais si la situation est conséquente, je connais mes limites et je vais faire appel aux spécialistes du CSP, de Caritas ou de l'Unafin en fonction du lieu de domicile *.

En conclusion, je souhaiterais la mise sur pied d'un module supplémentaire pour les professionnel-le-s qui ont déjà suivi le cours : une journée où les praticiens échangeraient sur les cas concrets qu'ils ont rencontrés, animée par les deux spécialistes du CSP.

Propos recueillis par
Evelyne Vaucher Guignard

* Voir article page 6

Imprimé sur papier respectant l'environnement, certifié aux normes FSC (gestion durable des forêts)

(ADRESSES)

BOUTIQUE DE MORGES
Rue de Lausanne 4 bis
1110 Morges
T 021 801 51 41

LE GALETAS DE LA BLÉCHERETTE
Ch. de la Tuilière 5
1052 Le Mont-sur-Lausanne
T 021 646 52 62

LE GALETAS DE LA RIVIERA
Rue du Marché 19
1820 Montreux
T 021 963 33 55

BOUTIQUE LIVRES DE LAUSANNE
Escaliers-du-Marché 9
1003 Lausanne
T 021 312 96 16

LE GALETAS DE LA BROYE
Rue des Terreaux 10
1530 Payerne
T 026 660 60 10
www.galetas.ch

(IMPRESSUM)

Edition vaudoise
Centre social protestant Vaud
Beau-Séjour 28
1003 Lausanne
T 021 560 60 60
info@csp-vd.ch
CCP 10-252-2
IBAN CH09 0900 0000 1000 0252 2
Tirage
17 000 exemplaires
Rédactrice en chef
Evelyne Vaucher Guignard
Impression
Imprimerie Baumer SA
Ont collaboré à ce numéro
Christine Dupertuis, Corinne Feusier, Magalie Gafner, Florent Gertsch, Antoine Hartmann, Emilia Hennard, Hélène Küng et la commission des *Nouvelles*
Relecture
Evelyne Brun Kaouass
Illustrations
Patrick Nater
Conception et réalisation
Buxum-communication.ch